

Annexe 2 :

Tarifs des prestations effectuées en régie par le personnel communal applicables à compter du 1er janvier 2026

Des prestations peuvent être réalisées en régie par le personnel communal, à la demande des syndicats intercommunaux ou pour des particuliers dans des situations de terrains non entretenus pouvant mettre en péril la sécurité physique ou sanitaire d'autrui. Ces prestations sont facturées suivant le matériel utilisé et le temps d'intervention.

Il sera proposé au Conseil Municipal de majorer les tarifs de **2 %** arrondi 5cts supérieurs :

Majoration de 2 %						
	Prix de location à l'heure		Charges de Personnel / heure		TOTAL	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Tractopelle	67,25 €	68,60 €	37,70 €	38,45 €	104,95 €	107,05 €
Camion Renault	53,90 €	55,00 €			91,60 €	93,45 €
Tracteur agricole	67,25 €	68,60 €			104,95 €	107,05 €
Fourgon type C5	40,30 €	41,15 €			78,00 €	79,60 €
Tondeuse autoportée	53,85 €	54,95 €			91,55 €	93,40 €
Tondeuse tractée	21,55 €	22,00 €			59,25 €	60,45 €
Taille-haie	21,55 €	22,00 €			59,25 €	60,45 €

Tarifs de location de matériel applicables à compter du 1er janvier 2026

Pour les usagers chartrains, des matériels sont proposés à la location. Il est envisagé une majoration des tarifs de **2 %** arrondi au 5cts supérieurs :

Majoration de 2 %		
Matériel	2025	2026
Bennes à déchets verts	37,75 €	38,55 €
Remorque – créneau de 2h00 (Uniquement du lundi au vendredi)	8,25 €	8,65 €

Gratuité pour les personnes de plus de 70 ans